



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/670  
16 avril 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS et  
FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE COMPLÉMENT 18 À LA SÉRIE 03 D'AMENDEMENTS  
AU RÈGLEMENT No 37

(Lampes à incandescence)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa onzième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-dix-septième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/1999/10, sans modification (TRANS/WP.29/663, par. 119).

---

Table des matières, annexes,

Annexe 1, supprimer "Feuilles H2", et ajouter à la fin de la liste "Feuilles WY21W".

Annexe 1, supprimer les feuilles H2 et ajouter à la fin les nouvelles feuilles WY21W/1 et WY21W/2 présentées comme suit :



